



?? Remboursements de frais et cotisations sociales dans les associations

Jurisprudence publié le 09/11/2023, vu 2621 fois, Auteur : [Assistant-juridique.fr](https://assistant-juridique.fr)

Faute de lien de subordination entre une association sportive et des joueurs, ces derniers ne sont pas des salariés. Les primes de match qui leur sont versées ne sont donc pas soumises à cotisations de sécurité sociale.

À la suite d'un contrôle de l'Urssaf, une association sportive est condamnée à payer des cotisations sociales sur les primes de match versées à ses rugbymen adhérents. L'association conteste : les joueurs ne faisaient que participer librement à des matchs, les primes étaient de faible montant, ils ne percevaient aucune prime au titre des entraînements, et l'association n'exerçait aucun pouvoir disciplinaire à leur encontre. Par conséquent, faute de lien de subordination, les joueurs n'étaient pas des salariés de l'association, et aucune cotisation n'était due sur les primes.

Pour démontrer le contraire, l'Urssaf expose que les sommes versées n'étaient pas des remboursements de frais professionnels, qu'elles correspondaient à une contrepartie du temps de présence aux matchs et que les joueurs étaient soumis à la discipline de l'association puisqu'ils devaient respecter le règlement du club sportif et une charte de droits et de devoirs.

Ces éléments sont jugés insuffisants par la cour d'appel. L'Urssaf ne prouve pas que l'association aurait eu envers ses joueurs adhérents des pouvoirs de contrôle, de direction et de sanction permettant de caractériser un lien de subordination. En particulier, il n'est pas prouvé que les joueurs adhérents suivaient les directives de l'association concernant l'organisation des rencontres et des entraînements avec une rémunération fixe, les primes perçues étant modiques et irrégulières. Elles sont par conséquent exclues de l'assiette des cotisations.

CA Aix-en-Provence 13-9-2019 n° 2019/866

Source : EFL

A lire : [Les frais d'un bénévole peuvent-ils être remboursés ?](#)

Articles sur le même sujet :

- [Guide pratique de l'association](#)
 - [Rembourser les frais d'un bénévole](#)
 - [Exclure un membre d'une association](#)
 - [Réussir l'assemblée générale de son association](#)
 - [Recevoir des dons](#)
 - [Obtenir une subvention publique](#)
 - [Organiser une loterie associative](#)
 - [Ouvrir une buvette](#)
 - [Réussir la création d'une association](#)
 - [Rémunérer un dirigeant d'association](#)
-
- [Rémunération des bénévoles : possible ou pas ?](#)
 - [Les dirigeants peuvent-ils se faire rembourser les frais engagés pour le compte de l'association ?](#)
 - [Une association peut-elle faire signer un contrat de bénévolat ?](#)
 - [La rémunération des dirigeants d'association](#)
 - [Comment convoquer l'assemblée générale d'une association ?](#)
 - [Dons aux associations : quelle réduction d'impôt ?](#)
 - [Qu'est-ce qu'une association d'intérêt général ?](#)
 - [Recourir à des artistes bénévoles : quelles règles respecter ?](#)
 - [Comment utiliser le chèque-emploi associatif ?](#)
 - [Qu'est-ce que le conseil d'administration d'une association ?](#)
 - [Une association doit-elle comporter un président, un trésorier et un secrétaire ?](#)
 - [Une association doit-elle réaliser des comptes annuels ?](#)
 - [Une association doit-elle publier ses comptes annuels ?](#)
 - [Comment désigner les dirigeants d'une association ?](#)
 - [Quelles sont les obligations comptables d'une association ?](#)
 - [Comment organiser une assemblée générale d'association en 12 étapes ?](#)
 - [Assemblée générale annuelle d'une association : obligatoire ou pas ?](#)
 - [Assemblée générale annuelle d'une association : déroulement](#)
 - [Un dirigeant d'association peut-il démissionner ?](#)
 - [Qu'est-ce que le bureau d'une association ?](#)
 - [Quels sont les droits et les obligations des membres d'une association ?](#)
 - [Peut-on exclure un membre d'une association ?](#)
 - [Les logiciels de comptabilité gratuits pour les associations](#)
 - [Un dirigeant d'association peut-il démissionner d'office ?](#)
 - [Qu'est-ce qu'une association collégiale ?](#)
 - [Comment convoquer l'assemblée générale d'une association ?](#)
 - [Le procès-verbal \(PV\) d'assemblée générale d'une association](#)
 - [Comment réaliser le bilan financier d'une association ?](#)
 - [Une association peut-elle réaliser des bénéfices ?](#)